

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS

LES EXPROPRIÉS DE MIRABEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, ce matin je recevais un télégramme des expropriés de Mirabel, et la *Presse canadienne* rapporte qu'Ottawa réviserait le cas des expropriés de Mirabel.

Monsieur le Président, si la visite des fonctionnaires à Sainte-Scholastique a pu causer de la confusion par le genre de questions qu'ils posaient ou par leur attitude vis-à-vis du protocole signé par l'ancien ministre des Travaux publics et les représentants des expropriés, je voudrais, quant à moi, aujourd'hui, rassurer sans équivoque mes commettants en disant que jamais je n'accepterai qu'on ne déroge de ce protocole d'entente à moins que ce ne soit pour améliorer les conditions de la relance agricole.

Les expropriés de Mirabel et les locataires occupants ont souffert et souffrent encore de cette absurde expropriation des libéraux de l'époque. Je suis très choquée aujourd'hui du fait que certaines personnes veulent jeter de l'eau froide sur ce règlement négocié par notre gouvernement et qui a contribué à la prospérité de Mirabel.

Finalement, mes commettants peuvent être certains que je serai très alerte dans cette affaire et que déjà j'ai l'appui inconditionnel de tous les députés du caucus conservateur du Québec dans cette affaire.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA CONSTITUTIONNALISATION DE L'AUTONOMIE POLITIQUE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le Canada est aujourd'hui en mesure de donner l'exemple au monde entier en affirmant et respectant les droits des autochtones. Il aura ainsi la possibilité dans le courant du mois de reconnaître et de définir dans la constitution le droit inhérent de nos autochtones à l'autonomie politique. Les droits et les revendications des peuples autochtones bénéficient d'une attention et d'un appui accrus. Les questions soulevées sont graves et les problèmes complexes, mais, ici même, au Canada, nous disposons de moyens pour les régler.

Les droits des autochtones du Canada existent depuis des temps historiques, c'est-à-dire depuis une époque qui précède de milliers d'années l'arrivée des explorateurs et des colonisateurs européens. Au nombre de ces droits, celui de l'autonomie politique est fondamental. Nos autochtones n'y ont jamais renoncé, et il n'a jamais cessé d'exister. En reconnaissant ce droit et en veillant à son exercice dans les faits, nous éviterons de reléguer les autochtones au passé, et nous mettrons un terme à un système qui les exclut du présent et de l'avenir.

Article 21 du Règlement

[Français]

LE PARTI LIBÉRAL

LES ESSAIS DE MISSILES *CRUISE*—LA POSITION DU PARTI

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, nous avons assisté lundi à une dissension des libéraux concernant les essais de missiles *Cruise*.

Les députés de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), de Davenport (M. Caccia), de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) et de York-Sud—Weston (M. Nunziata) se sont levés pour voter contre leur chef, se joignant au vote des socialistes.

Imaginez le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est qui s'associe maintenant aux socialistes: c'est une façon hasardeuse de collaborer avec l'Union soviétique!

Quant à la volte-face du député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), vendredi dans cette Chambre, elle traduit bien l'étoffe du député. Le silence du député de Sudbury (M. Frith), l'ancien président du caucus libéral, vendredi dans cette Chambre traduit également la faiblesse de ce parti. Est-ce que le chef du parti libéral va clarifier la position des rebelles de son caucus? Arrivera-t-il le temps où le chef dira quelque chose lorsqu'il aura quelque chose à dire?

Enfin, monsieur le Président, le conflit au sein du parti libéral est-il si profond et si émotif qu'au moment du vote le chef était absent?

* * *

[Traduction]

LA JEUNESSE

LE GUIDE DES PROGRAMMES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ceux qui attendaient depuis longtemps la politique du gouvernement sur la jeunesse sont désormais exaucés par la publication du *Palmarès*. Il s'agit d'un petit livre aux couleurs attrayantes qui se veut un guide éclair des programmes et services jeunesse du gouvernement fédéral. Cette publication a pour but de faire bien paraître le ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest) et, de ce point de vue, il faut bien admettre que sa photo glacée qui occupe toute la première page est très réussie. Feuilletant plus avant, on découvre effectivement des programmes intéressants et des indications utiles. Malheureusement, c'est loin d'être toujours le cas.

● (1415)

Chose assez étrange, on y trouve des programmes qui ne sont pas du tout administrés par le gouvernement, comme le programme de travail à l'étranger de la Fédération canadienne des étudiants. Aussi surprenant et fantaisiste que cela puisse paraître, le Programme des enfants disparus, le Régime d'assurance-santé de l'Ontario, le Régime d'assistance publique du Canada et le programme Développement des collectivités sont au nombre des prétendues réalisations du gouvernement à l'égard des jeunes. Il est moins étonnant de constater, comme l'a fait Ian Parker du réseau anglais de Radio-Canada en composant certains numéros de téléphone, que certains programmes semblent ne pas exister du tout, faute de financement.